

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 6 JANVIER 2023

N° 2023-01-14

L'an deux mille vingt-trois, le six janvier à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 11

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 13
Exprimées par pouvoirs : 10
Total (mini 19) : 23

Quorum atteint

Délégué-es présents-es

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 2 voix)

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

9 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Jean-Jacques MONPEYSSEN,
Nicole PELOUX, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND,
Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY.

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Jean-François PERILHOU à Claude AURIAS, Marlène MOURIER à
Didier-Claude BLANC, Roland PEYRON à Sébastien BERNARD,
Frédéric ROUX à Philippe CAHN, Vincent JACQUEMART à Nicole PELOUX, Jean-Christophe CAMP à
Pascale ROCHAS, Agnès ROSSI à Christelle RUYSSCHAERT.

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Madame Pascale ROCHAS est nommée secrétaire de séance.

Objet : Séminaire interparcs communication - Conventions pour remboursement des frais de transport

Montant des dépenses PnrBP	2022
Fonctionnement	571,6 €
Investissement	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	571,6 €	405 €

Rapport :

La Présidente expose,

La responsable communication et l'apprentie community manager ont participé au séminaire interparcs communication du 23 au 25 novembre 2022 dans le Parc naturel régional des caps et marais d'Opale (62).

Pour mutualiser les frais de transport, le Parc naturel régional des Baronnies provençales a loué un véhicule permettant de transporter 7 participants issus de plusieurs parcs de la région Sud. Le montant des frais engagés se monte à 571.6 € TTC, qu'il y a lieu de répartir comme suit :

Parc	Nombre de participants	Montant en € TTC
Mont Ventoux	1	81
Verdon	1	81
Alpilles	1	81
Luberon	1	81
Sainte-Baume	1	81
<i>Baronnies provençales</i>	2	166,6
Total	7	571,6 €

La Présidente propose de solliciter les 5 Parcs pour le remboursement de ces frais via une convention de reversement.

Délibération

- ◆ Considérant la feuille de route 2022-2024 et son axe interne « Parc exemplaire »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Sollicite** le remboursement des frais auprès des 5 autres Parcs selon la répartition présentée
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

